

République Française
 Département : ISERE
 Arrondissement : Grenoble
SAINT AREY - COMMUNE

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_033_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 18/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Joëlle TROUSSIER

Objet : Approbation RPQS 2025 pour le service d'eau potable

Mme la maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable**.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et leur délibération sera transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, **le conseil municipal** :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public du service d'assainissement
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

038-213803612-DE_033_2026-DE

AGEDI

- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ
Président de séance

Joëlle TROUSSIER
Secrétaire de séance